

Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Castel Park sur la commune de Surgères en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	37 puis 38	39 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE - Christian BRUNIER – Micheline BERNARD – Walter GARCIA - Gilles GAY – Pascal TARDY - Christophe RAULT – Barbara GAUTIER - Didier BARREAU – Pascale GRIS - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYUAUX) - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU – Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Christelle GRASSO - Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT - Philippe BODET – Martine LLEU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT – Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<i>Monsieur Eric GUINOISEAU est arrivé à 18h 25 et n'a pas participé aux 3 premières délibérations</i>			
Présent / Membre suppléant :			
Monsieur Yannick BODAN			
Absents non représentés :			Eric BERNARDIN (excusé), Emmanuel NICOLAS (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée) - Isabelle DECOURT (excusée)
Egalement présents à la réunion :			Marc BOUSSION – Philippe FOUCHER- Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Annabelle GAUDIN - Isabelle DESCHAMPS Sophie RAMBAUT - Trésorière
Secrétaire de séance :			Affichage du procès-verbal en date du : 25.1.22
Christelle GRASSO			 Président, Jean GORIOUX
12 janvier 2022			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 12 janvier 2022			
<u>Ordre du jour :</u>			

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 novembre 2021

2. FINANCES

2.1 Attributions de compensation - Montants prévisionnels 2022

2.2 Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif du Budget Principal – Année 2022

2.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » - Remplacement d'un membre

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Pacte de gouvernance - Adoption

5. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 novembre 2021

(Délibération n°2022-01-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 novembre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. FINANCES

2.1 Attributions de compensation - Montants prévisionnels 2022

(Délibération n°2022-01-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Communique les montants prévisionnels 2022 d'Attribution de Compensation ainsi que suit :

	Attributions de Compensation prévisionnelles 2022
Aigrefeuille d'Aunis	376 921,20 €
Anais	-3 983,46 €
Ardillières	30 751,28 €
Ballon	22 067,50 €
Bouhet	-1 430,21 €
Breuil La Réorte	4 755,51 €
Chambon	-8 779,09 €
Ciré d'Aunis	65 980,47 €
La Devise	52 255,14 €
Forges	-6 072,75 €
Genouillé	-42 289,56 €
Landrais	-7 370,28 €
Marsais	44 048,99 €
Puyravault	17 814,64 €
Saint Crépin	55 012,50 €
Saint Georges du Bois	109 061,36 €
Saint Mard	60 359,36 €
Saint Pierre d'Amilly	19 087,40 €
Saint-Pierre-La-Noue	120 890,33 €
Saint Saturnin du Bois	24 905,53 €
Surgères	625 620,70 €
Le Thou	-3 019,22 €
Virson	-6 107,47 €
Vouhé	26 997,26 €
TOTAL	1 577 477,13 €

- Rappelle que ces montants d'Attribution de Compensation sont des montants prévisionnels qui pourront évoluer en fonction, soit de nouveaux calculs de transferts de charges faisant suite à des transferts de compétences, soit d'une révision effectuée dans le respect des procédures en vigueur
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif du Budget Principal – Année 2022

(Délibération n°2022-01-03)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements suivantes :

Chapitre / Opération		Fonction		Article	Montant
Op. 106	Equipement des services	020	21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €
		758	21838	Autre matériel informatique	1 100,00 €
		420	21838	Autre matériel informatique	1 100,00 €
		020	21828	Autre matériel de transport	42 000,00 €
		020	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000,00 €
Op. 218	Crèche de Forges	4221	217318	Autres bâtiments publics	35 000,00 €
TOTAL					81 200,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

(Délibération n°2022-01-04)

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire tel que préalablement transmis aux membres du Conseil Communautaire avec leurs convocations à la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Communautaire à l'unanimité** :

- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, après avoir eu connaissance du ROB,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2022-01-05)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,

- Approuve la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal,
- Approuve la création à compter du 1^{er} mars 2022,
 - o d'un emploi par le biais d'un contrat de projet de conseiller(ère) numérique, à temps complet, catégorie C, pour une durée de 24 mois,
 - o Fixe le niveau de rémunération sur la grille indiciaire de l'échelle C1, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
- Acte le lancement de la procédure de recrutement d'un agent de catégorie C, à temps complet, pour le poste d'accueil et de conseil France Services à la maison de l'emploi,
- Autorise le Président à procéder au recrutement et à signer tous les documents et contrat relatifs à la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » - Remplacement d'un membre

(Délibération n°2022-01-06)

Sur proposition de **Madame Pascale GRIS**, Conseillère Déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Elit **Monsieur Olivier DENECHAUD**, membre de la Commission Extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille »),
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » comme suit :
 - Madame Pascale **GRIS**
 - Madame Marie-France **MORANT**
 - Madame Françoise **DURRIEU**
 - Madame Evelyne **COTTEL**
 - Madame Alisson **CURTY**
 - Madame Isabelle **DECOURT**
 - Monsieur Emmanuel **NICOLAS**
 - Madame Christelle **GRASSO**
 - Monsieur Christian **BRUNIER**
 - Madame Céline **ROUIL**
 - Madame Pascale **BERTEAU**
 - Madame Roxane **GRIMAUD**
 - Madame Marylise **BOCHE**
 - Monsieur Thierry **BLASZEZYK**
 - Madame Laurence **CELESTE**
 - Madame Isabelle **SIMONNEAU**
 - Madame Marie **POIRIER**
 - Madame Sidalia **GONCALVÈS**

- Madame Ginette **GARNIER**
- Madame Marie-Laure **FELIX**
- Madame Karine **VERRAT**
- Madame Colette **PARONNAUD**
- Monsieur Kévin **BAYNAUD**
- Monsieur Olivier **LEBLANC**
- **Monsieur Olivier DENECHAUD**

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Pacte de gouvernance - Adoption

(Délibération n°2022-01-07)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DESILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis Sud présenté en séance et qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

5. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D94 – Passation d'un avenant n°1 en moins-value concernant l'entreprise Sarl CHEVALIER pour le marché n° 2019-006 relatif aux travaux du siège social, portant sur la suppression des lisses d'acrotères.

La présente modification de prestations représente une moins-value de – 1 132,40 € HT, ce qui représente une diminution de -5,93 % du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

Décision 2021D95 – Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification des hébergements touristiques.

Bénéficiaire : Madame FRANCOIS - commune de Puyravault - montant de 170 €.

Décision 2021D96 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de la valorisation et de la médiation sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant total de 28 148,20 € HT, correspondant aux opérations suivantes :

- Travaux (aboutissement) du chantier de restauration de la salle de réception (sol de la salle et création des chemins pour y entrer et en sortir),
- Étude de faisabilité/programmation pour le futur jardin archéologique,
- Étude de conception pour la création d'une aire de jeux qui s'intégrera dans ce jardin
- Travaux de végétalisation pour pailler et regarnir certaines pièces en plantes couvre-sols.

Décision 2021D97 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme scientifique 2022, sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant de 20 000 € HT.

Décision 2021D98 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre du Plan Patrimoine dans le cadre de la valorisation et de la médiation sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant total de 9 629 € HT.

Décision 2021D99 – Passation d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 3 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 24 janvier 2022 inclus, moyennant un loyer mensuel de 475,00 € H.T., soit 570,00 € T.T.C.

Décision 2021D100 – Passation d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 10 janvier 2022 inclus, moyennant un loyer mensuel de 219,38 € H.T., soit 263,26 € T.T.C.

Décision 2021D101 – Passation d'un contrat de location précaire pour la cellule n°4 des ateliers relais - ZI Ouest – rue Gaston Migaud à Surgères. Cette location est consentie pour une période d'une durée de vingt-trois mois maximum, à compter du 4 janvier 2022, moyennant un loyer mensuel de 1 188,06 € H.T., soit 1 425,67 € T.T.C. Le loyer sera payable au plus tard le 5 de chaque mois, et pour la première fois le 4 janvier 2022 au prorata temporis.

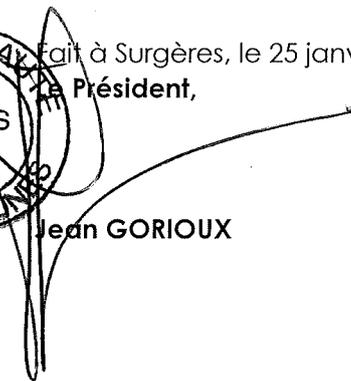
Décision 2021D102 – Attribution des marchés pour les améliorations thermique et énergétique du centre multi-accueil "Les Bambins d'Aunis" à Forges :

- marchés de travaux à procédure adaptée,
- montant total de 114 603,12 € HT soit 137 523,74 € TTC et répartis selon les 2 lots suivants :

Lot N°	Libellé	Entreprises retenues	N° de marché	Montant total HT en €	Montant total TTC en €
1	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	Chauffage Sanitaire de l'Aunis 3 Route des Vergers 17430 LUSSANT	2021-024	88 529,12 €	106 234,94 €
2	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	SAS SYNERTEC ZA Croix Fort – 7 Rue de Beaufort 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS	2021-025	26 074,00 €	31 288,80 €

Décision 2022D01 - Maintien de la demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'aménagement de l'extension Sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou), pour un montant de 137 553,52 €, soit 30 % du montant total du projet qui s'élève à 458 445,07 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h15.

Fait à Surgères, le 25 janvier 2022
Le Président,

Jean GORIOUX



